

La GUERISON de L'IVROGNERIE

*Par le traitement Keeley, examinée au point de vue,
judiciaire par l'hon. juge I. W. Brown, de la
Cour Supérieure de Memphis (Tenn.)*

CERTIFICAT DE MA GUERISON :

CHER MONSIEUR, — Vous me demandez mon appréciation sur le traitement du docteur Keeley pour la guérison de l'ivrognerie, d'après mon expérience personnelle et mes propres observations.

Vous semblez me faire cette demande avec une certaine timidité, dans la crainte sans doute, d'un refus de ma part de rendre témoignage au mérite des remèdes du docteur Keeley. Veuillez bien croire que je n'ai à cet égard aucune fausse honte, et je me fais, au contraire, un plaisir de certifier que ce traitement m'a rendu un inappréciable service. Je considère même qu'il est de mon devoir envers mes amis et le public en général d'user de l'influence que je puis avoir, pour propager le traitement du Doct. Keeley.

J'ai été témoin de tant de ruines, ruines physiques par la perte, sans cause apparente, de grandes fortunes ; ruines des plus belles espérances par l'ivrognerie et la morphinomanie, que je me regarderais comme coupable d'indifférence et d'ingratitude, si je ne saisisais pas toutes les occasions de faire connaître les bienfaits que j'ai reçus de ce traitement. Je dois certainement ne pas craindre de les publier, certain d'être ainsi utile au bonheur de mes concitoyens. Je serais donc heureux que mes connaissances particulières pussent donner à mes paroles un certain poids.

Mon opinion est que le système du docteur Keeley repose entièrement sur des données scientifiques.

Il reconnaît comme des maladies, et traite comme telles, l'alcoolisme et la morphinomanie. Dans les deux cas, l'excès développe une maladie du corps et de l'esprit.

Durant ma longue carrière d'avocat, je me suis convaincu que bien des gens envoyés au gibel par les cours d'assises, eussent dû être traités dans des asiles d'aliénés.

Malheureusement, jusqu'ici, la justice s'obstine à ne pas reconnaître qu'un long usage de boissons alcooliques ou de narcotiques agit sur le cerveau assez puissamment pour provoquer l'irresponsabilité du crime.

Mon expérience et mes observations me permettent d'affirmer que la santé ne souffre aucunement des effets de ce traitement.

Je suis âgé de 66 ans, et j'ai pris le traitement Keeley tel qu'il est administré dans son Institut, par ses médecins.

J'avais fait un abus excessifs des boissons fortes, depuis plus de vingt ans. Ma très longue habitude de leur usage rendait mon cas extrêmement difficile et rebelle à l'efficacité de la cure.

Cependant, je me soumis docilement au traitement, et le résultat en fut merveilleux, non seulement sans aucun inconvénient pour ma santé, mais je sentis au contraire celle-ci se fortifier davantage.

Ce remède détruit à jamais la soif insatiable de la boisson.

Si je pouvais trouver des paroles plus convaincantes pour rendre témoignage de ce traitement merveilleux, je m'en servais pour le recommander.

J'offre au monde, comme gage et comme preuve, mon expérience personnelle, ma guérison parfaite et le bonheur de ma famille.

Je ne veux pas m'étendre plus longuement sur ce sujet et je termine cette lettre, espérant que vous serez satisfait d'apprendre que, d'après mon opinion, vous êtes engagé dans une œuvre au-dessus de toute autre, car elle a pour but de sauver les ivrognes de leur pire ennemi : le whiskey.

Votre très dévoué, I. W. BROWN,
Juge de la Cour Supérieure, de Memphis, (Tenn.)

Le seul véritable Institut KEELEY à Montreal, est situé 69 rue Osborne.

Téléphone 4544.

S'adresser au Gérant.